Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 35 (1921)

Heft: 3-4

Artikel: Gemeindewappen = Armoiries communales

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-744722

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

1884, entre le Saint-Siège et le Conseil fédéral, toutes les paroisses du Tessin furent relevées canoniquement de leur chef diocésain respectif et placées sous la direction d'un administrateur apostolique.

A la suite du départ du troisième titulaire de cette charge en 1916, le pape Benoît XV lui choisit comme successeur le Père Aurèle Bacciarini qu'il promut en même temps évêque *in partibus* de Daulia le 12 janvier 1917.

L'ancienne ville grecque de Daulis, en Phocide située au pied du mont Parnasse fut le siège d'un évêché latin dès 1204, mais, supprimé en 1441, il fut dès lors un évêché titulaire. Sur les ruines de l'ancienne ville s'élève actuellement un petit village grec qui porte le nom de Davlia.

Le nouvel évêque fut sacré le 21 janvier dans l'église de son ancienne paroisse de St. Joseph à Rome, par le Cardinal Pompili, vicaire général du pape, au milieu de ses paroissiens et de nombreux compatriotes, parmi lesquels M. de Planta, ministre de la Confédération suisse, le colonel Repond, commandant de la Garde suisse pontificale et de M. de Salis, ministre de la Grande Bretagne auprès du St. Siège.

Le nouvel évêque tout en devenant administrateur apostolique du Tessin put rester le Supérieur de son ordre, dont il gardera les armes dans son blason épiscopal.

Mgr. Bacciarini se choisit comme armes personelles un symbole en relation avec la devise qu'il avait adoptée et qui était aussi celle de son ordre — IN OMNIBUS CHARITAS — soit: *de gueules au pelican d'argent avec sa piété, ensanglanté du premier dans son aire,* autrement dit un pélican posé sur son nid, les ailes étendues, se perçant la poitrine d'où il fait sortir des gouttes de sang pour nourrir ses trois petits, le symbole de la charité par excellence.

Dans la règle les armes de l'ordre des Serviteurs de la Charité auraient du être placées en chef, mais le nouvel évêque préféra les placer en parti, rapelant ainsi les armoiries du Tessin renversées. *D.*

Gemeindewappen — Armoiries communales.

Aire-la-Ville.

Le Conseil municipal de cette commune genevoise, a, dans sa séance du 31 mai 1920, adopté les armes suivantes: «*D'azur au pont supportant deux tours crénelées mouvant des flancs, le tout d'argent, surmonté d'une fleur de lys d'or*»; elles rappellent le Rhône, le pont de Peney avec ses pylones, et par la fleur de lys le Pays de Gex et la France, dont Aire-la-Ville était autrefois l'unique dépendance sur la rive gauche du Rhône.

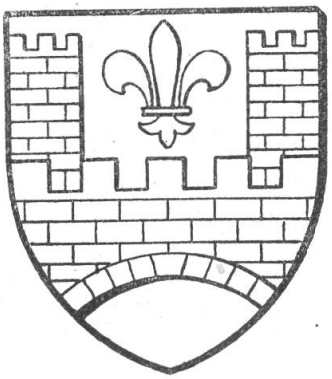

Fig. 27

Cette commune a été cédée à la République de Genève en 1816, en vertu du traité de Turin.

Les dames de la localité ont rendu un premier hommage à cet emblème: elles ont offert à l'Union

musicale un drapeau sur le fond duquel se détache l'écusson, brodé par la soeur du curé, Mlle. Montant. (Voir *Journal de Genève* du 23 décembre 1920).

H. Deonna.

Vernier.

Nous avons déjà mentionné dans notre revue les armes de cette commune du Canton de Genève (Archives héraldiques 1913, pag. 32). Adoptées en 1914 elles ont été modifiées par un arrêté du 20 janvier, approuvé le 27 février de la même année par le Conseil d'Etat. Elles se blasonnent: «*coupé par une fasce ondée d'argent, au premier de sinople, à la roue de moulin d'or, au second de gueules à la truite au naturel.*»

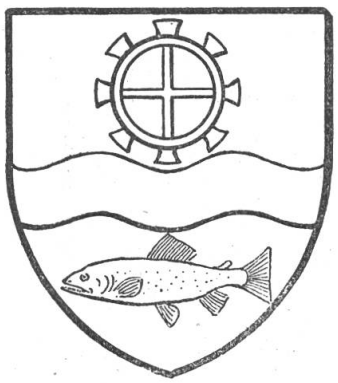

Fig. 28

Le second du coupé était primitivement: *parti d'or et de gueules.*

La commune ne possédant pas d'armoiries, elle les a composées en prenant pour couleurs le vert qui figurait sur les plus anciens drapeaux de la jeunesse et le rouge qui est à la fois couleur cantonale et fédérale. Pour emblèmes: les eaux du Rhône qui borde la commune sur un parcours de plus de cinq kilomètres, la truite représentant la pêche, encore en honneur à Vernier et qui, il y a bien des années, était l'occupation professionelle de quelques familles, la roue de moulin rappelant les anciens moulins si connus et symbolisant les forces motrices de Chèvres. (Voir rapport sur les comptes de l'année 1913, commune de Vernier, par M. H. Golay, maire de Vernier, avril 1914, page 36).

H. Deonna.

Armoiries des communes de l'Ajoie.

M. l'abbé Daucourt nous avait envoyé un mémoire très complet sur les armoiries des communes de l'Ajoie avec des notices généalogiques très détaillées sur les familles seigneuriales de ces differentes localités. L'étendue de ce travail ne nous a pas permis de le publier in extenso jusqu'à maintenant, à cause du peu de place dont nous disposons. Désirant cependant vivement faire connaître à nos lecteurs les intéressants renseignements sur les armoiries communales de l'Ajoie contenus dans ce travail, nous avons fait un petit extrait de chacune de ces notices, que nous publierons ici en plusieurs séries.

Boncourt.

Cette commune et paroisse compte 1130 habitants. Elle a relevé il y a quelques années les armoiries de la noble et puissante famille des de Boncourt